

- **Garantir de façon pérenne l'alternance au pouvoir par la limitation de l'exercice du pouvoir présidentiel à deux mandats au maximum**
- **Moraliser la vie publique et gérer de la meilleure manière possible les potentialités nationales**

Le Colonel Ely Ould Mohamed Vall, Président du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie, Chef de l'Etat, a fait, vendredi, une importante adresse à la nation. Dans ce discours il a indiqué que le Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie a décidé ce jour d'accorder une amnistie générale, pleine et entière à tous les mauritaniens condamnés pour crimes et délits politiques afin de leur permettre de participer à cette oeuvre de construction nationale, en toute liberté et en toute quiétude et d'unir leurs efforts, sur le sol national, pour garantir à notre pays un avenir de paix, de progrès et de prospérité.

Voici ce discours dans son intégralité:

"Chers compatriotes, chers frères et sœurs, Depuis quelques années, une crise de confiance s'est installée entre le pouvoir et le peuple. Leurs rapports ont continué à se dégrader, occasionnant toujours

plus de frustrations et d'injustices. La vie politique se caractérisait par une impasse totale et les institutions issues de la constitution du 20 juillet 1991 étaient devenues une représentation caricaturale de la démocratie. Le pays s'enfonçait dans une crise économique et financière généralisée. La mauvaise gestion et le détournement des biens publics anéantissaient toute perspective de développement. Le pouvoir glissait, chaque jour davantage, vers la crispation, l'isolement et l'autoritarisme. Les tentatives de déstabilisation se succédaient, créant un climat d'instabilité générale. La situation risquait à tout instant d'entraîner le pays dans l'incertitude et l'inconnu.

En l'absence de toute autre perspective, les forces armées et de sécurité ont décidé, unanimement, d'assumer leurs responsabilités pour sauver le pays des dérapages et des risques d'explosion qui le menaçaient. Elles l'ont fait sans effusion de sang et sans inquiéter qui que ce soit.



Elles ont pris le pouvoir sans la moindre intention de le garder, mais pour asseoir un véritable régime démocratique pluraliste.

Pour cela, le Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie s'est engagé à mettre en oeuvre le processus de transition démocratique dans un délai de 24 mois au maximum. Avant la fin de la première année, un référendum sera organisé, afin d'introduire des amendements constitutionnels destinés notamment à garantir de façon pérenne l'alternance au pouvoir par la limitation de l'exercice du pouvoir présidentiel à deux mandats au maximum.

Une fois les amendements à la constitution adoptés, les électeurs mauritaniens seront appelés à élire successivement les membres du parlement et le président de la République, selon un calendrier précis qui sera fixé au cours de consultations avec les forces politiques légalement reconnues.

Chers compatriotes, Ce programme de transition démocratique a obtenu un très large soutien populaire et l'appui de tous les acteurs politiques, consacrant ainsi un degré de consensus national sans précédent dans l'histoire de notre pays.

La réalisation rapide de ce programme requiert votre adhésion et votre soutien actif pour qu'ensemble nous construisions une Mauritanie nouvelle, conciliée avec elle-même, une Mauritanie attachée à son identité musulmane, arabe et africaine dont les mœurs politiques n'ont d'autre fondement que le droit, une Mauritanie républicaine, soucieuse d'offrir l'égalité des chances à tous ses citoyens dans un esprit de justice et d'équité sociale, une Mauritanie qui oeuvre pour la promotion de ses couches déshéritées, une Mauritanie, enfin, qui bannit la culture de la violence et met en avant celle de la tolérance et du dialogue constructif.

Suite de la page 1

Chers compatriotes,

Comme vous l'avez suivi ces derniers jours, le Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie a entamé, sans tarder, la mise en exécution des promesses annoncées. Un gouvernement civil a été mis en place. Il s'est immédiatement attelé à la réalisation du programme de la période transitoire.

Ainsi, trois comités interministériels ont été constitués avec pour mission de travailler sur trois volets essentiels de la transition, à savoir le processus démocratique transitoire, la justice et la bonne gouvernance. Le résultat des travaux de ces comités, attendu dans un délai maximum de 60 jours, fera l'objet, dès son adoption par le Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie et le Gouvernement, de larges concertations avec les partis politiques et la société civile.

Comme gage de sa bonne volonté de neutralité et de transparence, le Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie vient d'adopter une ordonnance constitutionnelle relative à l'inéligibilité du Président et des membres du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie, ainsi que du Premier ministre et des membres du gouvernement pour les prochaines élections législatives et présidentielles.

Toutes ces garanties ont fini par convaincre ceux qui, parmi la communauté internationale, avaient des appréhensions et des réserves quant aux intentions et à la nature du changement du 3 août.

Les émissaires et les messages que j'ai reçus ces derniers jours ont tous exprimé leur compréhension du changement opéré et leur confiance dans le programme mis en oeuvre, ainsi que leur volonté d'accompagner ce processus jusqu'à son aboutissement.

C'est le cas de l'Union Africaine, de l'Union du Maghreb Arabe, de la Ligue des Etats Arabes, de l'Organisation de la Conférence Islamique, de l'Organisation internationale de la francophonie, ainsi que les pays frères et amis qui nous ont exprimé leur compréhension et leur soutien.

Je voudrais ici leur dire nos remerciements les plus sincères, en réitérant le respect par le Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie et le Gouvernement de l'ensemble des engagements internationaux de la Mauritanie, ainsi que son attachement indéfectible aux nobles objectifs et idéaux consacrés par les chartes des Nations Unies, de l'Union africaine, de la Ligue des Etats arabes, de l'Organisation de la conférence islamique et de toutes les organisations dont elle est membre.

Chers Compatriotes,

Durant cette période transitoire, le Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie et le Gouvernement n'épargneront aucun effort pour moraliser la vie publique et gérer de la meilleure manière possible les potentialités nationales, afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Chers citoyens,

Chers frères et sœurs,

Le Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie a décidé aujourd'hui d'accorder l'amnistie générale, pleine et entière à tous les Mauritaniens condamnés pour crimes et délits politiques, afin de leur permettre de participer à cette oeuvre de construction nationale en toute liberté et en toute quiétude et d'unir leurs efforts, sur le sol national, pour garantir à notre pays un avenir de paix, de progrès et de prospérité.